

FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

Mise en place d'essais pessaire en cabinet de ville
présentiel: 1 jours

Methodologies pédagogiques:

Le format retenu pour cette formation est le format présentiel dans un même temps et un même lieu. Cela permet le contact direct entre le formateur et les stagiaires, en s'appuyant sur les différentes méthodes pédagogiques ci dessous. Celles-ci sont employées en alternance, au fur et à mesure du déroulement de la formation :

- Méthode participative - interrogative : les stagiaires échangent sur leurs pratiques professionnelles, à partir de cas cliniques et des résultats des évaluations avant formation.
- Méthode collaborative : Les élèves travaillent ensemble sur des tâches ou des projets, favorisant ainsi la collaboration et le partage d'expériences autour de cas cliniques.
- Méthode basée sur l'expérimentation: modèle pédagogique centré sur l'apprenant et qui consiste, après avoir fait tomber ses croyances, à l'aider à reconstruire de nouvelles connaissances.
- Méthode par cours magistral: le formateur donne son cours théorique l'apprenant écoute et en gardant la possibilité d'intervenir pour compléter questionner et argumenter.
- Méthode démonstrative : le formateur fait une démonstration pratique, sur une stagiaire ou avec un modèle anatomique de simulation, devant les participants lors des TP.
- Méthode expérimentale : les stagiaires reproduisent les gestes techniques entre eux par binôme, ou avec un modèle anatomique de simulation.
- Méthode par la découverte : Les élèves découvrent de nouveaux concepts par l'exploration et l'expérience, plutôt que par l'enseignement direct.

L'enseignement est dispensé par support powerpoint et vidéo par l'intermédiaire d'un vidéo projecteur.

Les stagiaires reçoivent 7 jours avant la formation un lien pour télécharger le support de cours.

L'ensemble de ces documents relèvent des législations françaises et internationales sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ces documents sont interdits à la vente ou à la location. Leur diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'organisme Foeminine.

L'utilisation de ces documents est strictement réservée à l'usage privé des étudiants présents.

FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

Mise en place d'essais pessaire en cabinet de ville
présentiel: 1 jours

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre Mme, Mlle, Mr :

Et Foeminine SASU Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11910993191
auprès du préfet de la région d'Ile de France. Numéro SIREN : 913444402, représentée
par la directrice Julie CANTOURNET.

OBJET DE LA FORMATION :

Foeminine est chargée d'une action de formation pour le/la stagiaire :
Le programme détaillé de la formation figure en annexe de la présente convention.
Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder 16 élèves.
Elle se déroulera les à ANTONY
Durée totale : 1 jours soit 7 heures

Intervenants : Julie Cantournet MKDE pratique à orientation pelvi-périnéale exclusive

MODALITES D'INSCRIPTION.

Pour pouvoir s'inscrire à la formation, il est exigé de posséder un diplôme de
kinésithérapeute.

ASPECTS FINANCIERS.

Le stagiaire s'engage à verser à Foeminine SASU la somme de 250 € pour la formation

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour
cette session.

L'envoi du support pédagogique ne se fera qu'à la condition du paiement de
l'intégralité de la formation.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

La procédure d'évaluation se concrétisera par un QCM et une évaluation lors de la
formation pratique.

ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation d'aptitude professionnelle mentionnant la nature du stage, la durée
et les résultats de l'évaluation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation qui
validera le stage et les objectifs :
perfectionnement des connaissances théoriques et pratiques de la rééducation
pelvi-périnéale en cas de prolapsus génital.

Julie Cantournet 

FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

Prise en charge du prolapsus
présentiel: 2 jours

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Une feuille d'émargement sera signée par les stagiaires et les formateurs par demi-journée attestant la réalisation de la formation et leur présence.

DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEBIT

Conditions d'annulation du fait du stagiaire, montant dû en fonction de la date d'annulation :

- Remboursement intégral si annulation avant les 60 jours du 1er jour de stage.
- 15 % si annulation entre 60 et 30 jours avant le 1er jour de stage.
- 30 % si annulation entre 30 jours et 7 jours avant le 1er de jour de stage.
- 100 % si annulation dans les 7 jours avant le 1er jour de stage.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du stagiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement.

NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Annulation du fait de l'organisme, notamment si le minimum de stagiaire n'est pas atteint à J-10 de la formation, Foeminine se verra dans l'obligation de l'annuler ou de la reporter. Les inscrits en sont alors informés par mail et peuvent demander le report ou le remboursement.

LITIGE

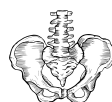
En cas de litige, de quelques natures qu'il soit, au sujet de la présente convention, les parties signataires procèderaient par accord amiable au règlement définitif de la dite convention ou par recours à la juridiction compétente.

ACCESSIBILITE

L'enseignement et les locaux sont adaptable pour recevoir les personnes en situation de handicap : déficient visuel (possibilité d'enregistrement de la formation et support de cours adapté) et handicapé moteur (placement spécifique). Il est possible de nous contacter pour en connaître les modalités.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est transmis en page 6 du document.



FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

Prise en charge du prolapsus présentiel: 2 jours

Règlement intérieur :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation.

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

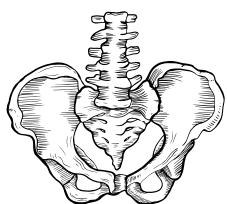
La présence, la ponctualité, le respect des stagiaires, du formateur, des locaux et du matériel sont exigés. Tous manquements ou perturbations inappropriés au bon déroulement du stage pourront conduire à une exclusion.

Le vol, les insultes ou la dégradation volontaire du matériel peut ouvrir à des sanctions disciplinaires et une exclusion.

La consommation d'alcool et ou de drogues est interdite dans les locaux de formation.

La dignité de la personne humaine doit être respectée en toutes circonstances. Dans le cadre de la formation continue, les organismes de formation peuvent proposer des enseignements au cours desquels les kinésithérapeutes sont amenés à réaliser ou recevoir des actes susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du corps et à l'intimité de l'individu, notamment le toucher pelvien (vaginal ou rectal). L'organisme de formation doit informer le stagiaire préalablement à son inscription. Lors de la réalisation de ces actes, son consentement doit être obtenu. Une alternative à ces pratiques, notamment par l'utilisation d'outils de simulation sera proposée.

Une évaluation des connaissances par QCM sera obligatoire avant et après la formation.



*F*oeminine
ormation